

## **Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Bassin d'Écoles Val de Dagne/Montlaur du 14 Juin 2016**

Présents : Mmes et Mrs A. ANDRIEU, C. FRABOULET (Montlaur), André PECH (Arquettes En Val), L. CAVAYE (Serviès En Val), J-P BERNEDE (Caunettes En Val), F. DELGADO (Labastide En Val), A. LECLERE (Taurize), J.L. AGUILHON (Fajac En Val), M. ARNAUD (Villar En Val), X. BEDOS (Rieux En Val).

Absents excusés : Mmes et Mrs C. LACUBE (Pradelles en Val)

Secrétaire de séance : Mme FRABOULET Claudine.

### **I - Personnel**

#### **Renouvellement contrats :**

- Il y a lieu de renouveler le contrat de l'aide cuisinière du 1<sup>er</sup> Septembre jusqu'au 13 Mars 2017 à raison de 17 h 30 hebdomadaires. Il est rappelé qu'au-delà de cette date, ce contrat ne pourra plus être renouvelé (6 ans d'existence). Comme évoqué lors de la précédente réunion, un contrat aidé sera sollicité auprès de Pôle Emploi.

**Cette question est adoptée à l'unanimité**

- Le contrat de l'accompagnatrice de bus à raison de 30 h/mois annualisées doit également être renouvelé pour un an à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

**Cette question est adoptée à l'unanimité**

- Renouvellement pour un an à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016 du contrat CAE/CUI à raison de 22 h/semaine de l'agent chargé du ménage dans les écoles et de l'accompagnement de bus scolaire.

**Cette question est adoptée à l'unanimité**

#### **Avancement de grade ATSEM**

Madame MARTEL Martine peut prétendre à un avancement de grade en accédant au grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe. Cette situation permettra à l'intéressée une augmentation de salaire d'environ 100 € mensuels.

**Cette question est adoptée à l'unanimité**

### **II – Projet d'assistance technique cantine scolaire**

La Société API a soumis une proposition d'assistance technique pour la restauration scolaire. Celle-ci porterait sur :

- La mise en valeur des produits frais de saison
- L'utilisation de producteurs locaux avec le développement des circuits courts (bouchers, maraîchers, boulangers locaux...)
- Les menus validés en commission restauration avec la diététicienne
- Le développement d'un planning d'animations, d'un suivi diététique (supports : affiches, décoration, jouets, friandises, etc...)
- La facturation annuelle unique reprenant le nombre de repas et le droit d'admission.
- L'accompagnement régulier par un assistant de gestion et cuisinier de métier une fois par semaine

- La formation hygiène par un formateur INFRES (2 journées pendant la durée du contrat) ainsi qu'une invitation aux agents à un séminaire annuel de formation
- Les conseils et accompagnements de l'équipe de cuisine.
- Analyse bactériologiques mensuelles et audit hygiène
- Mise en forme et distribution des menus papiers

Le contrat est établi pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le tarif des prestations est calculé de la façon suivante d'après les éléments de l'année 2015 :

<b>Prestations alimentaires</b>	<b>Nombre de prestations annuelles</b>	<b>Coût repas</b>	<b>Coût denrées annuel</b>
Repas enfants	7225	1,73 €	12.499 €
Repas adultes	4335	2,36 €	10.231 €

Le droit d'admission mensuel (suivi assistance technique) est fixé à 633,00 € mensuel soit un coût annuel de 7.596,00 € portant ainsi la dépense annuelle à **30.326,00 €**.

Les dépenses sur le poste 60623 « alimentation » du compte administratif 2015 sont de l'ordre de 31.508,85 € auxquelles il faut ajouter les frais d'analyses pour un montant de 500 € et la prestation de la diététicienne de 300 € soit un total de 32.308,85 €.

Cette prestation aurait permis en 2015 de réaliser une économie de **1.982,85 €** en garantissant une assistance technique non négligeable en ce qui concerne les normes d'hygiène devant être respectées dans le domaine de la restauration collective.

### **Le projet est adopté à l'unanimité**

Monsieur BEDOS Xavier ne souhaite pas prendre au vote du fait de son implication personnelle

### **III – Questions diverses**

Monsieur PECH rend compte à ses collègues de la rencontre qui a eu lieu avec le CIAS de l'Agglo de Carcassonne en ce qui concerne le portage des repas à domicile pour les personnes âgées du Val de Dagne.

Deux possibilités sont envisageables :

- Le portage en liaison froide par l'agglo pour un coût de repas pour les usagers entre 5,60 € et 7,70 €
- Le portage de repas transformés en liaison froide par le SIVOS fabriqués par le restaurant scolaire impliquant l'achat de matériels (cellule refroidissement, valisettes...) et le coût du transport (véhicule et charges de personnel).

Le CIAS a établi un tableau de synthèse reprenant plusieurs scénari de livraisons en se basant sur 1 repas par commune et par jour. Le coût unitaire global du repas est estimé entre 11,5 € et 13,6 €. Il faut rappeler que le prix facturé aux usagers est actuellement de 5,60 € et qu'il sera réévalué à 5,80 € au 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

Il est proposé que des simulations de coûts soient réalisées par les élus du SIVOS en fonction d'un nombre plus élevé de commensaux (correspondant au plus près à la réalité de la demande), d'une réflexion sur le véhicule de transport à utiliser afin proposer à l'agglomération un projet plus adapté et moins onéreux.

La séance est levée à 19 h45

Le Président

Le Secrétaire

  
SIVOS.  
BASSIN D'ECOLES  
VAL-DE-DAGNE-MONTLAUR  
11220 MONTLAUR  
Tél. 04 68 24 80 44 - Fax 04 68 24 01 57